

SÉANCE DU VENDREDI 05 MARS 2021

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, vendredi 05 mars 2021 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Monsieur Christophe FROMENTIN.

Présents : Mesdames et Messieurs Christophe FROMENTIN – Christelle LEGRAND – Bertrand BRETON - Catherine ELIOT - Estelle AUBLÉ - Nicole AUBLÉ – Michel BEAUVAL – Éric CAYET – Sylvie DAUTRESIRE – Quentin LEROUX – Patrice MORTOIRE – Sandrine POITRE – Dominique VASSELIN

Absents : Mme Marie-Thérèse LEFAIX a donné procuration à Mme Christelle LEGRAND
M. Julien DELOISON a donné procuration à M. Éric CAYET

Le Maire déclare la séance ouverte et nomme M. Bertrand BRETON secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

NA 5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- NA 5.2.4. Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 27 novembre 2020

NA 1 COMMANDE PUBLIQUE

- NA 1.3.2. Convention SPA

NA 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

- NA 3.6. Convention de mise à disposition terrain salle des fêtes

NA 7 FINANCES

- NA 7.1.1.1. Approbation du compte de gestion 2020
- NA 7.1.1.2. Approbation du compte administratif 2020
- NA 7.1.1.3. Affectation des résultats 2020

INFORMATIONS DIVERSES

- NA 5.2.4. Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 27 novembre 2020

Monsieur Christophe Fromentin, donne lecture du compte-rendu de la séance du vendredi 27 novembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- NA 1.3.2. Convention SPA

Monsieur Christophe Fromentin rappelle que la commune avait conclu une convention d'exploitation de la fourrière animale avec la SPA de EU – ETALONDES qui a expiré au 31 décembre 2020. La nouvelle convention est proposée pour un an renouvelable deux fois un an. Le tarif annuel est pour 2021 de 1,27 € par habitant, pour 2022 de 1,30 € par habitant et pour 2023 de 1,33 € par habitant. Le nombre d'habitants retenu sera celui de la population totale légale (source INSEE) en vigueur au 1er janvier de l'année concerné, soit 771 habitants en 2021. Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention. (Délibération n° 01)

- NA 3.6. Convention de mise à disposition terrain salle des fêtes

Le rapporteur informe qu'à la suite de la crise sanitaire du printemps 2020, l'entretien de la commune ne pouvait pas se faire régulièrement et il avait été décidé de proposer le terrain derrière la salle des fêtes à un propriétaire d'ovins pour entretenir le terrain. Afin de matérialiser cette transaction, Monsieur le Maire propose une signature de convention entre la commune et le preneur de ce terrain. Après avoir pris connaissance de la convention, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de faire signer cette convention pour l'utilisation du terrain à partir de cette année. (Délibération n° 02)

- NA 7.1.1.1. Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur Christophe Fromentin, commente le compte de gestion 2020 présenté par le receveur municipal. Les membres du conseil municipal l'approuvent à l'unanimité. (Délibération n° 03)

- NA 7.1.1.2. Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le maire rappelle que le montant des restes à réaliser, en dépenses et recettes d'investissement, correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice. Il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines, n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 lors du vote du budget. En dépenses d'investissement 168 908 euros sont à reporter et 62 908 euros en recettes d'investissement.

Monsieur Christophe Fromentin quitte la salle pour permettre aux membres du conseil municipal présents de délibérer sous la présidence de Monsieur Dominique Vasselin, doyen d'âge qui présente le compte administratif 2020,

COMPTE ADMINISTRATIF 2020				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		167 566,78		32 206,23
Opérations de l'exercice	258 168,99	352 325,89	23 647,25	43 733,95
TOTAUX	258 168,99	519 892,67	23 647,25	75 940,18
Résultats de clôture		261 723,68		52 292,93
Restes A Réaliser			168 908,00	62 908,00
TOTAUX CUMULES	258 168,99	519 892,67	192 555,25	138 848,18
Résultats définitifs		261 723,68	53 707,07	
Déficit d'investissement à couvrir obligatoirement en affectant au 1068				53 707,07
Excédent de fonctionnement à reporter en 002		208 016,61		

Le résultat de clôture 2020 s'élève à 314 016,61 €

Le conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif et l'approuve à l'unanimité. (Délibération n° 04)

Le compte administratif est consultable en mairie aux heures d'ouverture.

- NA 7.1.1.3. Affectation des résultats 2020

Les membres du conseil municipal présents décident à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté + 52 292,93 €
 - 002 : Résultat de fonctionnement reporté + 208 016,61 €
 - 1068 : Excédents de fonctionnement pour autofinancement + 53 707,07 €
- (Délibération n° 05)

Informations diverses

- Abri bus bout d'aval : Le dossier de demande de subvention auprès de la Région Normandie va passer en commission permanente prochainement.

Aucune autre question ni information.

L'ordre du jour étant épuisé et après un tour de table plus personne ne souhaitant prendre la parole, le Maire lève la séance à 21 h 45.